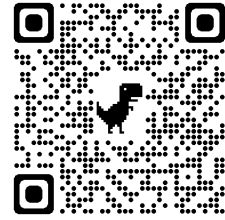




## Règlement d'écurie



[www.tietre.ch](http://www.tietre.ch)

### Bienvenue à l'écurie du Tiètre

Afin de permettre une cohabitation agréable et conviviale entre tous les usagers de l'écurie du Tiètre, les règles suivantes sont mises en place.

De manière générale, les règles de bienséance et de politesse sont attendues de toute personne présente à l'écurie.

En cas de non-respect du règlement, l'utilisateur recevra un avertissement. Si cela devenait récurrent, l'utilisateur et son cheval pourraient être priés de quitter l'écurie.

- Les écuries sont des espaces non-fumeurs. Les mégots de cigarette bien éteints sont à jeter à la poubelle.
- Si vous êtes le dernier utilisateur présent, veuillez éteindre la lumière en repartant.
- En hiver, ou lorsque que les conditions climatiques sont peu clémentes, les portes doivent impérativement être refermées après votre passage, ceci pour éviter des courants d'air pouvant affecter la santé des chevaux.
- Merci de respecter la tranquillité des animaux en évitant votre présence à l'écurie entre 21h et 6h.
- Les propriétaires de chiens sont priés de les garder en laisse lors de leurs présences à l'écurie et ses alentours. Ils ne seront pas laissés sans surveillance ou à un endroit où ils pourraient gêner les autres utilisateurs.

Nous restons à disposition pour toutes vos questions.

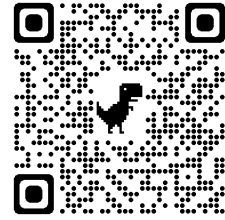
Cordialement,

Maude et Manon

**079 937 07 74 / 079 795 19 86**



## Règlement d'écurie



[www.tietre.ch](http://www.tietre.ch)

### Place de pansage

- Après le pansage et le nettoyage, chaque utilisateur range son matériel et laisse la place propre et libre pour le suivant.
- Les caisses de brosses et les licols seront rangés dans les armoires pendant votre absence (y compris pendant le travail de votre cheval).
- Chaque utilisateur dispose d'une armoire ou d'un espace pour ses affaires, il veillera à ne pas s'éparpiller.
- La terre, la paille et les crottins seront jetés au fumier ou dans le contenant / brouette prévu à cet effet.
- Les déchets et les grandes quantités de poils et de crins doivent être séparés du fumier et jetés dans la poubelle.
- Le local (WC) est laissé aussi propre et rangé que possible.

Nous restons à disposition pour toutes vos questions.

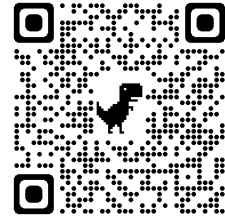
Cordialement,

Maude et Manon

**079 937 07 74 / 079 795 19 86**



## Règlement d'écurie



[www.tietre.ch](http://www.tietre.ch)

### Comportement dans les groupes de chevaux

- Pour des raisons de sécurité et d'éventuelles allergies, il n'est pas autorisé de nourrir les chevaux des autres propriétaires.
- Si vous souhaitez donner des friandises à votre cheval, il est fortement recommandé de le prendre à l'écart des autres chevaux pour ne pas risquer de vous faire bousculer et pour éviter les jalousies entre les chevaux.
- Restez toujours attentif au comportement des chevaux autour de vous, un accident est très vite arrivé. Les chevaux peuvent parfois être turbulents.
- **Veillez toujours à bien refermer les barrières, portes et poignées des enclos.**
- Soyez très prudents lorsque vous sortez un cheval du groupe, si nécessaire, demandez de l'aide pour ne pas risquer la fuite des autres chevaux.
- Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Nous restons à disposition pour toutes vos questions.

Cordialement,

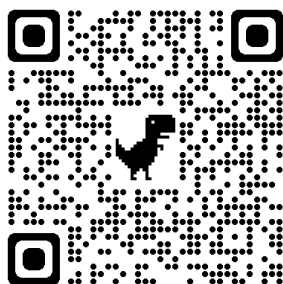
Maude et Manon

**079 937 07 74 / 079 795 19 86**



### Carré de sable

- Plusieurs utilisateurs peuvent disposer du carré de sable en même temps.
- La pratique de l'équitation aura la priorité sur la longe, et la longe (ou travail au sol) sur le travail en liberté.
- **Les chevaux ne doivent pas être lâchés pour se défouler dans le carré, une aire de sortie est prévue à cet effet derrière celui-ci.**
- Le matériel se trouvant au bord du carré peut être utilisé, il sera remis à sa place après son utilisation.
- Les perches en bois ne doivent pas être laissées au sol. Merci de les relever pour éviter qu'elles ne pourrissent.
- Les crottins sont ramassés rapidement pour éviter qu'ils ne se mélangent au sable.
- Merci de curer les pieds de votre cheval en sortant du carré et de refermer les poignées. Le cas échéant, éteindre la lumière.
- Il vous est possible de nous indiquer lorsque vous souhaitez utiliser le carré, cela sera noté dans l'agenda du carré.
- Vous trouverez les horaires des cours et de l'utilisation du carré en scannant le QR-Code suivant :



### Tarifs pour l'utilisation du carré :

Paiement possible par twint.

- Pour les pensionnaires : 30.- /mois\*
- Pour les utilisateurs externes : 50.- / mois ou 500.- / année
- Pour les utilisateurs occasionnels : 10.- par utilisation (1h / cheval)

\*L'utilisation du carré n'est pas forcément incluse dans la pension de base, veuillez vous renseigner si cela est indiqué dans votre contrat de pension ou demander à Maude.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Nous restons à disposition pour toutes vos questions.

Cordialement,

Maude et Manon

**079 937 07 74 / 079 795 19 86**



## Règlement d'écurie



[www.tietre.ch](http://www.tietre.ch)

### Marcheur

- L'utilisation du marcheur nécessite une petite formation.
- Les premières utilisations se font sous la supervision de Maude ou Manon.
- Chaque utilisation est notée dans le carnet de contrôle.
- Chaque utilisateur est au bénéfice d'une assurance responsabilité civile privée.
- Le cheval est obligatoirement attaché.
- Chaque utilisateur ramasse les crottins de son cheval après utilisation du marcheur

### Tarifs

- Mise au marcheur par le pensionnaire :
  - 8.- / utilisation ou
  - 35.- / semaine ou
  - 130.- / mois
- Mise au marcheur par nos soins :
  - 16.- / utilisation ou
  - 70.- / semaine (5x/semaine) ou
  - 260.- / mois (5x/semaine)

### Horaires

- Le marcheur est disponible pour les pensionnaires l'après-midi dès 12h.
- Le matin, la priorité est donnée aux chevaux mis au marcheur par nos soins.

Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident.

Nous restons à disposition pour toutes vos questions.

Cordialement,

Maude et Manon

**079 937 07 74 / 079 795 19 86**